

EAUX

Arrêté des Ministres des Finances et de l'Agriculture du 1er mars 1985, fixant les redevances pour utilisation des eaux du domaine public hydraulique.

Les Ministres des Finances et de l'Agriculture,

Vu la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, portant promulgation du Code des Eaux et notamment son article 63;

Vu le décret n° 83-1244 du 22 décembre 1983, modifiant et complétant le décret n° 77-648 du 5 août 1977, portant organisation du Ministère de l'Agriculture;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1964, fixant la redevance spéciale pour utilisation des eaux de l'Oued Medjerda pendant la période d'étiage;

Vu l'arrêté du 13 mai 1967 fixant les redevances pour utilisation des eaux du domaine public et pour occupation du domaine public fluvial et hydraulique;

Arrêtent :

Article Premier. — Les redevances pour utilisation des eaux du domaine public, sont fixées comme suit :

1°) La redevance annuelle pour les prises d'eau perennes sur le débit des Oueds est fixée à 1 millimes par mètre cube autorisé avec minimum de cinq dinars.

2°) La redevance annuelle pour l'utilisation des eaux de crue est fixée à dix dinars.

Art. 2. — Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté, sont abrogées et notamment l'article premier de l'arrêté susvisé du 13 mai 1967. Cependant l'arrêté susvisé du 6 novembre 1964 demeure expressément en vigueur.

Tunis, le 1er mars 1985

Le Ministre des Finances
Salah Ben MBARKA

Le Ministre de l'Agriculture
Lassaad BEN OSMAN

VU

Le Premier Ministre
Ministre de l'Intérieur
Mohamed MZALI

NOMINATIONS

Par arrêtés du Ministre de l'Agriculture du 1er mars 1985 :

Monsieur Seddik Guettari, est nommé membre représentant le Ministère des Finances au sein du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux en remplacement de Monsieur Abdelhamid Bouhaouala.

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence de la Réforme Agraire dans les périmètres publics irrigués, pour une durée de trois années à compter de la date de publication du présent arrêté :

Messieurs :

Lazhar Baccar : représentant le Ministère de l'Intérieur

Mohamed Bel Khir : représentant le Ministère du Plan

Messieurs :

Mahmoud Ben Tekaya : représentant le Ministère des Finances

Said Ben Slima : représentant le Ministère de l'Agriculture

Mohamed Mohsen Chebil : le Directeur des Affaires Foncières et de Législation

Béchir Ben Ismail : Président-Directeur Général de l'Office des Terres Domaniales

Ahmed Ridha Harzallah : Président-Directeur Général de l'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Mejerda

Ali Braham : Président-Directeur Général de l'Office de Mise en Valeur de Nebhana

Mohamed Salah Hamzaoui : Président-Directeur Général de l'Office de Mise en Valeur de Lakhmès

Mehrez El Fekih : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Jendouba

Taoufik Aounallah : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Nabeul

Jabeur Abdelhafidh : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Kairouan

Habib Essid : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Gafsa et Jerid

Abdelhamid El Gharbi (dit Ben Abdelmelak) : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Gabès et Médenine

Abdelkader Amira : Président-Directeur Général de l'Office des Périmètres Irrigués de Sidi Bouzid

Abdelhamid Marzougui : représentant les Agriculteurs

Sadok Fadhel : représentant les Agriculteurs.

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office de Mise en Valeur des Périmètres Irrigués de Gabès et Médenine pour une durée de trois années à compter de la date de publication du présent arrêté :

Messieurs :

Mohamed Nejib Karafi : représentant le Ministère du Plan

Hmida Daoud : représentant le Ministère des Finances

Taoufik Chaker : représentant le Ministère de l'Economie Nationale

Ahmed Ghattassi : représentant le Ministère de l'Agriculture

Aoun Mekrazi : représentant le Ministère de l'Agriculture

Le Secrétaire Général du Gouvernorat : représentant le Gouverneur de Gabès

Le Secrétaire Général du Gouvernorat : représentant le Gouverneur de Médenine

Le Secrétaire Général du Comité de Coordination de Gabès : représentant le Parti Socialiste Destourien

Abdallah Aidoudi : représentant les Agriculteurs de Tataouine

Said Ferchina : représentant les Agriculteurs de Médenine

Hédi Jaïdi : représentant les Agriculteurs de Gabès

Abdessalem Said Belhaj : représentant les Agriculteurs de Kebili